École des Pionniers-de-Maillarville

Directrice: Mme Marie-Josée Patry

1618 Patricia Ave. Port Coquitlam, C.-B., V3B 4A8





Formulaire d'autorisation pour les sorties à proximité de l'école

N.B. Ce formulaire est valide pour la durée de la scolarité de l'élève à moins d'un avis contraire du parent.

Ce document doit être remis au titulaire de la classe de l'élève qui le déposera ensuite à la réception, avant de participer aux activités pédagogiques hors de l'enceinte de l'école, mais à proximité de l'école.

Durant l'année scolaire, les enseignants planifient des activités ou des séances de cours qui nécessitent de sortir du terrain de l'école (parc, déplacement sur les rues autour de l'école, etc.) tout en restant à proximité de l'école.

Ces lieux permettent aux enseignants de poursuivre les objectifs pédagogiques tout en maximisant le temps passé à l'extérieur (ce qui est très valorisé en période de pandémie).

Comme ces espaces sont hors du terrain de l'école, nous demandons une permission écrite des parents ou des tuteurs pour autoriser les enfants à participer à ces activités.

Seul le présent formulaire fait office de permission écrite.

Un élève, dont le formulaire n'aurait pas été retourné à l'école dûment rempli, devra rester à l'école durant l'activité planifiée par son enseignant.

Même si l'activité se déroule hors du terrain de l'école, les élèves doivent bien se comporter, respecter les consignes de l'enseignant et le code de vie de l'école. Un élève qui ne respecte pas cette condition peut se voir révoquer le droit de participer à de telles activités par l'enseignant ou par la direction de l'école.

Nom de l'élève :	Division (classe) :	-
Nom du parent / tuteur légal :		
Signature du parent / tuteur légal :	Date :	
Merci de votre collaboration,		
La direction		